

**DÉFINITION DE CAS D'ÉVÉNEMENTS GRAVES ET AU POTENTIEL MORTEL ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DE CANNABIS À DES FINS NON MÉDICALES (RÉCRÉATIVES) CHEZ LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS CANADIENS**

Déclarer tout enfant ou adolescent de moins de 18 ans (jusqu'à son 18<sup>e</sup> anniversaire) qui présente une nouvelle affection ou est atteint d'une affection chronique ou déjà diagnostiquée qui se détériore et provoque soit une hospitalisation (en soins généraux, à l'unité de soins intensifs ou en psychiatrie), soit une incapacité permanente, soit un décès, qui, selon toute probabilité, découle principalement de la consommation de cannabis à des fins non médicales (récréatives).

Ces situations incluent l'exposition volontaire ou involontaire de l'enfant ou de l'adolescent au cannabis ou une affection découlant de la consommation par un autre individu, tel qu'un ami, un parent ou une personne qui s'occupe de l'enfant et qui est sous l'influence du cannabis.

**Critères d'exclusion**

- Affection causée par la consommation de cannabis à des fins non médicales pendant la grossesse ou l'allaitement
- Affection causée par la consommation de cannabis à des fins médicales